

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	:	Huile essentielle de Citron BIO
INCI	:	Citrus Limon Peel Oil
N°EC	:	284-515-8
N° REACH	:	01-2119495512-35-****
N°CAS	:	84929-31-7
N°FEMA	:	2625
N°CoE	:	139n
Code article	:	MP10027

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Parfums, produits parfumés (PC28)
--------------------------	---	-----------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: Laboratoire ALTHO Rue: Lieu-dit Encapin Code postal/Ville: 32120 Monfort Pays: France Téléphone: +33(0)5 62 05 54 35 Fax: +33(0)5 62 05 04 67 Site web: www.laboratoirealtho.fr Email: contact@laboratoirealtho.fr
-------------	---	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)	
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Aspic. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peau Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Aquatique Aiguë 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatique Chronique 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement  
Identificateurs du produit

Danger  
-

Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 - Conserver le récipient bien fermé. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à gaz carbonique, à poudre (Classes ABC) ou à mousse pour l'extinction. P391 - Recueillir le produit répandu.
Mises en garde - Stockage	P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé conformément à la réglementation nationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration
Lemon, ext. N°CAS:84929-31-7 N°EC:284-515-8	C ≤ 100.0%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-

### 3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

### 3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.
Après contact avec la peau	:	Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Remplacer les vêtements contaminés et trempés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables. Éviter le rejet dans l'environnement. Couvrir les canalisations. Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales. Ventiler la zone concernée. Recueillir le produit répandu. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

#### Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Garder sous clef.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL/PNEC

Lemon, ext.:

#### Travailleur DNEL

	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
<b>orale</b>	Non évalué		Non évalué	
<b>Cutanée</b>	Aucun danger identifié	Danger identifié mais aucune DNEL disponible	6.67mg/kg bw/jour	Aucun danger identifié
<b>Inhalation</b>	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	23.3mg/m <sup>3</sup>	Aucun danger identifié

#### DNEL consommateur

	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
<b>orale</b>	Aucun danger identifié		3.33mg/kg bw/jour	
<b>Cutanée</b>	Aucun danger identifié	Danger identifié mais aucune DNEL disponible	3.33mg/kg bw/jour	Aucun danger identifié
<b>Inhalation</b>	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	5.8mg/m <sup>3</sup>	Aucun danger identifié

#### PNEC

PNEC aquatique, eau douce	5.4µg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0.54µg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	5.77µg/l
PNEC sédiments, eau douce	1.3mg/kg dw
PNEC sédiments, eau de mer	0.13mg/kg dw
PNEC sol	0.29mg/kg dw
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	2.1mg/l
PNEC air	Aucun danger identifié
PNEC empoisonnement secondaire	Aucun danger identifié

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Équipement de protection individuelle



- Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes
- Protection de la peau : Protection des mains: Porter des gants de protection.  
 Protection des mains: NBR (caoutchouc nitrile)  
 Protection des mains: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.  
 Protection des mains: N'utiliser les gants qu'une seule fois.  
 Protection des mains: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.  
 Protection des mains: La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.  
 Protection des mains: Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Protection des mains: Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération. Protection du corps: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. Remarque: La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Remarque: Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Remarque: Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

### 8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquid
Couleur :	Jaune Clair À Vert Foncé
Odeur :	Fraîche, Citronnée, Douce
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	176°C
Point d'éclair :	46°C
Taux d'évaporation :	<1vs H2O
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	<300kPa
Densité de vapeur :	>1
Densité relative :	0,842 - 0,870 à 20°C
Solubilité(s) :	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	<7mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

### 9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. Éviter le contact prolongé à l'air, la lumière, la chaleur qui pourraient induire une dégradation et une oxydation du produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

P.V.C.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## 10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Toxicité orale aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

##### Lemon, ext. (CAS: 84929-31-7)

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.

### 11.2. Toxicité cutanée aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

##### Lemon, ext. (CAS: 84929-31-7)

Espece : lapin  
Sexe : mâle femelle  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg bw

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

### 11.3. Toxicité aiguë par inhalation

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

Pas de données disponibles

### 11.4. Corrosion cutanée

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

##### Lemon, ext. (CAS: 84929-31-7)

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Aucune  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score d'œdème : 1 - 3	-	-	-
Score d'érythème : 2 - 4	-	-	-

Conclusion : La substance est considérée comme irritante pour la peau.

### 11.5. Lésions oculaires

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

## Substances

### Lemon, ext. (CAS: 84929-31-7)

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Aucune  
Type de méthode : Test de Draize  
Concentration : 5%

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score de chimiothérapie : 1 - 1,3	-	-	Entièrement réversible dans:7j
Score de Conjunctivae : 1,6 - 2,3	-	-	Entièrement réversible dans:7j
Score de Cornée : 0	-	-	-
Score d'iris : 0	-	-	-

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour les yeux.

## 11.6. Sensibilisation de la peau

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.7. STOT RE

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.8. STOT SE

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.9. STOT RE

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.10. Carcinogénicité

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.12. Génotoxicité

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles

## 11.13. Génotoxicité in vitro

### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

### Substances

Pas de données disponibles



#### 11.14. Sensibilisation respiratoire

##### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

##### Substances

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

#### 12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination des produits/emballages

Élimination des déchets conformément aux directives 2006/12/CE et 2008/98/CE, couvrant les déchets et les déchets dangereux.

Le produit peut être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW :

15 01 01 Emballages en papier/carton (étui).

15 01 02 Emballages en matières plastiques (bouchon, compte-goutte, bidon).

15 01 04 Emballages métalliques (bidon, fût).

15 01 07 Emballages en verre (flacon).

16 07 99 Déchets non spécifiés ailleurs (produit).

L'emballage ne peut être jeté dans les poubelles ménagères. Il peut être éliminé avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.





Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

#### 13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1169	1169	1169	1169
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Règles à respecter pour le chargement des colis pour le transport routier :

- Se référer au tableau 7.5.2 de l'ADR sur les interdictions de chargement en commun.
- Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules.
- Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule.
- Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR sont dépassés.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

#### 14.8. Informations complémentaires

##### Transport terrestre (ADR/RID)

Quantités exceptées (EQ) : 5L

Quantité limitées (LQ) : E1

Catégorie de transport : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

Code tarif douanier : 3301 29 41 00

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

##### Réglementations nationales

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national. Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

Législation européenne

**Règlement** : REACH : Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### 15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Date de création : 07/08/2020

Date de version : 07/08/2020

Date d'impression : 10/08/2020

#### 16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

#### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N ° ONU: Numéro des Nations Unies. N ° EC : Numéro Commission européenne. ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. CLP: Classification, étiquetage et emballage. VPVB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

#### 16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

#### 16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Repr. 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.